

REPUBLIQUE DU SENEGAL

\*\*\*\*\*

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

\*\*\*\*\*

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES  
AGRICOLES (I.S.R.A.)

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE RECHERCHES SUR LES  
PRODUCTIONS ET LA SANTE ANIMALES

\*\*\*\*\*JC

LABORATOIRE NATIONAL DE L'ELEVAGE  
EI- DE RECHERCHES VETERINAIRES

B.P. 2057

DAKAR - HAWN

ZVARO MUR

MUR

RESULTATS DE **L'ENQUETE SUR L'ELEVAGE**  
DANS LA REGION DES **NIAYES**

\*\*\*\*\*

**I. L'ELEVAGE** TRADITIONNEL

Par

**Maty** BA-DIAO

(avec la collaboration **technique de** Ibrahima  
**Lourou KANE et Mafatim SECK**)

REF. **N°34/ZOOT.**

AVRIL 1990.

## **INTRODUCTION**

La région des Niayes doit son appellation à la présence de vestiges forestiers de type guinéen, constitués de palmiers à huile situés dans les bas-fonds que parcourent des marigots.

Ces vestiges survivent actuellement sous forme d'ilôts dégradés par la sécheresse et la mise en culture.

Bande côtière de quelques dizaines de kilomètres de large, située au Nord-Ouest du Sénégal, cette région est sous l'influence des alizés une bonne partie de l'année, de novembre à juin. Pendant cette saison fraîche, les températures minimales varient entre 14°C et 18°C et les maximales n'exèdent que rarement 30°C. De juillet à octobre, la prédominance de la mousson installe un climat d'hivernage où les températures oscillent entre 20 et 30°C. Les Niayes reçoivent dans les années de pluviosité normale entre 500 et 600 mm de pluie.

Zone essentiellement maraîchère fournissant 65 p. 100 de la production nationale de légumes, les Niayes sont cependant exploitées par un cheptel traditionnel non moins négligeable et diversifié :

45 000 bovins  
96 000 ovins et caprins  
24 000 asins et équins  
900 camelins  
1 200 porcins  
317 600 volailles.

Actuellement, ce cheptel est menacé de disparition à cause de la prolifération très rapide des jardins privés appartenant à des citoyens. Ce phénomène a pour conséquence la réduction considérable de l'espace pastoral.

Les enquêtes menées au sein de ces exploitations traditionnelles ont pour but d'obtenir des éléments d'appréciation de ce système de production, de mieux connaître la situation zootechnique des troupeaux, de juger du degré d'intensification de cet élevage ainsi que les principales contraintes à son développement.

## **I. METHODOLOGIE**

L'étude n'a concerné que la région des Niayes de Dakar et ses deux communautés rurales de Sangalkam et de Sébikotane. C'est la zone la plus touchée par l'implantation des jardins privés et l'intensification des productions animales par l'introduction de races étrangères.

### **1.1 - Organisation de l'enquête**

Après une phase de pré-enquête, l'étude a intéressé 9 villages. Différentes échelles d'observation ont été utilisées : le village, les troupeaux bovins et caprins, l'exploitation agricole.

- Au niveau villageois, les informations sont relatives au mode de gestion et d'utilisation des ressources disponibles, aux principales activités agricoles, aux fonctions socio-économiques du bétail, aux circuits d'approvisionnement des intrants et de commercialisation des productions.
- Au niveau des exploitations, les informations portent sur la main-d'oeuvre, les activités extra-agricoles, les cultures pratiquées et les surfaces, l'équipement agricole, les cheptels bovin, ovin et caprin, asin et équin et les volailles.
- Concernant les troupeaux bovins et caprins, les informations recueillies concernent : la propriété des animaux, la conduite (alimentation, abreuvement, castration, sevrage, traite, reproduction, parcage), la commercialisation des animaux et produits, la structure et la composition des troupeaux.

### **1.2 - Analyse des données**

L'analyse statistique descriptive est utilisée pour l'exploitation des données quantitatives relatives aux troupeaux et aux caractéristiques des unités de production.

Concernant les performances zootechniques, nous préférons ne pas les relater dans cette note. Les données fournies par les bergers sont souvent sujettes

à caution par le fait de l'inadaptation des peulhs en particulier au mois calendaires. Il semble que les avortements soient souvent oubliés par les bergers lors des enquêtes ce qui fausserait la précision des calculs des taux de reproduction.

De plus, il y a des exploitations où le gestionnaire ne reste que très rarement plusieurs années consécutives à la tête d'un même troupeau, d'où d'énormes problèmes pour retracer la carrière génitale des femelles.

Le suivi zootechnique démarré en octobre 1989 permettra de mieux préciser ces différents paramètres.

Les résultats qui suivent concernent 70 exploitations. Les modes d'appropriation et de gestion des animaux ont été analysés sur 25 troupeaux bovins (1 070 animaux) et 30 troupeaux caprins.

## II. CARACTERISTIQUES DES UNITES DE PRODUCTION (ANNEXE 1)

### 2.1 - Le milieu naturel

La région des Niayes de Dakar peut être à priori divisée en deux zones :

- La sous-zone des Niayes ou dépressions interdunaires inondées vouées surtout aux cultures maraîchères. Elle est composée de la moitié Nord, Nord-Est de la communauté rurale de Sangalkam. La densité de la population y est importante et les parcelles de cultures très morcellées. La superficie moyenne cultivée dans notre échantillon est de 1,2 ha.
  
- La sous-zone des sols "dior" occupe 60 p.100 de la région et est favorable à la culture sous-pluies : arachide, mil, niébé, manioc, maïs. Zone relativement homogène, on y trouve cependant des sols ferrugineux à faciès hydro-morphe voués aux cultures fruitières et à la culture du sorgho. Ce type de sol intéresse le Sud-Est de la communauté rurale de Sangalkam et la communauté rurale de Sébikotane.

Les cultures de saison sèche y sont très peu pratiquées ou sont abandonnées par les agriculteurs à cause de la baisse sensible de la nappe phréatique. La raison de cette baisse est l'implantation de onze (11) forages dans un rayon de 10 km (5 pour la SONEES et 6 pour les agro-industries). La superficie moyenne cultivée est de 4,4 ha.

Quelle que soit la sous-zone considérée, elle est très sollicitée par les citadins et les agro-industries.

Dans la communauté rurale de Sangalkam, les citadins détiendraient 60 p.100 des superficies cultivables (900 vergers environ) ne laissant qu'un disponible de 0,27 ha par habitant (C.E.R.P. Bambilor, 1988).

Dans la communauté rurale de Sébikhotane, six (6) agro-industries regroupent à elles-seules 1 500 ha et 800 citadins y possèdent des vergers couvrant 1 000 ha (C.E. R. P. Sébikotane, 1988).

.../...

## 2.2 - Le milieu humain

### 2.2.1 - Les ethnies

La population se caractérise par une diversité ethnique mais la base essentielle du peuplement de la région est formée par les Ouolofs et les Peulhs.

#### - Les Ouolofs

De loin majoritaires, ils sont les premiers colonisateurs de la région des Niayes en provenance du bassin arachidier. D'origine commerçants, ils se sont vite intégrés au milieu et sont devenus des paysans. Ils s'adonnent à l'activité dominante qu'est le maraîchage mais pratiquent la spéculation arachidière et milicole quand le milieu le permet.

Avant la pénétration coloniale, donc de l'échange monétaire, l'unité d'exploitation économique était la concession comprenant en moyenne 5 ménages groupés dans la même grande maison et partageant les mêmes domaines fonciers définis comme les "terres appartenant à la famille" (SONED, 1980). De nos jours, la concession a cédé la place au ménage qui devient l'unité d'exploitation économique et familiale.

Contrairement aux Peulhs, les Ouolofs avaient acquis une longue tradition en matière foncière durant la colonisation. De sorte qu'à l'avènement de la loi sur le domaine national, ils ont pu l'exploiter, au mieux et à leurs profits. Ils ont pu contourner les dispositions de la loi pour vendre la terre aux citadins.

#### - Les Peulhs

Originaires du Ferlo et de la région de Louga, jadis semi-nomades, ils se seraient installés à partir de 1915 à la recherche de pâturage et d'eau (WADE, 1975). A leur arrivée, les Ouolofs déjà installés leur ont offert l'hospitalité ainsi que des champs. Au début, ils s'intéressaient peu aux Niayes, mais au fur et à mesure que la situation de leurs voisins s'améliorait, ils décidèrent de cultiver.

D'une manière générale, les peulhs vivent à la lisière des villages Ouolofs. Aussi, de plus en plus une similitude du village Ouolof et du village Peulh est à constater. En effet, l'élevage est en train d'être relégué au second plan au profit des cultures, du commerce et du travail salarié, Cette monétarisation se traduit dans la structure familiale par l'apparition du ménage comme unité de production économique.

### 2.2.2 - La population active

Le nombre moyen d'actifs par exploitation est environ de 9 personnes. Les femmes ne s'occupent que des tâches ménagères. Elles ne cultivent pas. L'élevage n'utilise pas non plus le sexe féminin sauf chez les Peulhs où elles s'occupent de l'élevage caprin et de la commercialisation du lait.

### 2.2.3 - Revenus extérieurs

Concernant l'emploi, près d'une famille sur deux (49 p. 100) a au moins un de ses membres qui dispose de revenus extérieurs permanents.

La répartition selon les secteurs est la suivante :

- 52 % sont des salariés du secteur rural c'est-à-dire ouvrier agricole ou boucher dans les exploitations intensives (fermes avicoles ou laitières de la communauté rurale de Sangalkam et les agro-industries de Sébikotane) ;
- 20 % sont des fonctionnaires de l'état ;
- 20 % ont des professions libérales : commerce, menuiserie, maçonnerie, mécanique.. .
- 8 % pour des émigrés qui envoient régulièrement de l'argent à la famille.

Dans la communauté rurale de Sébikotane, les femmes et jeunes filles constituent une réserve de main-d'oeuvre temporaire pour les agro-industries surtout pendant la récolte de légumes.

### **2.3 - Les cultures**

La zone des Niayes est l'une des rares régions du pays où l'agriculture se pratique toute l'année et où les activités de saison sèche sont plus importantes que celles d'hivernage.

#### **2.3.1 - Les surfaces**

La superficie moyenne utilisée par exploitation est de 2,5 ha, mais elle est très variable d'une zone à l'autre.

a) Dans les Niayes proprement dites, la moyenne est de 1,2 ha :

- 43,4 p. 100 des exploitations ont moins de 1 ha (30 p. 100 ont moins d'un demi-ha) ;
- 33,3 p.100 entre 1 et 2 ha ;
- 23,3 p.100 plus de 2 ha.

b) Dans la zone des diors, les surfaces cultivées sont plus élevées. La moyenne est de 4,4 ha. La répartition des superficies est la suivante :

- 9,5 p.100 ont moins d'1 ha,
- 9,5 p.100 entre 1 et 2 ha,
- 38,1 p.100 entre 2 et 5 ha,
- 42,9 p.100 ont plus de 5 ha.

#### **2.3.2 - Les cultures**

On distingue deux types de culture :

a) les cultures sous pluies ou cultures sèches : elles concernent principalement l'arachide, le mil, le niébé, le manioc, le maïs.

Le tonnage obtenu par rapport à la production nationale est insignifiante.

b) les cultures maraîchères et fruitières emploient plus de main-d'oeuvre. Les superficies occupées par le maraîchage sont estimées à 3 600 ha dont 1 900 pour le maraîchage traditionnel et 1 700 pour le maraîchage industriel.

La région fournit environ 55 p.100 de la production nationale de légumes : chou, carotte, oignon, pomme de terre, aubergine, oseille, courgette, concombre, haricot-vert, etc.. . Ces deux derniers sont destinés à l'exportation.

Au niveau des exploitations, il y a peu de spécialisation pour un type de culture donné. Chacun produit un peu de tout.

- 9,4 p.100 des exploitations ne cultivent pas. Ce sont des peulhs à qui on a confié des animaux et qui ne disposent pas de surface à cultiver.

Il y a également des citadins.

- 26,4 p.100 ne font que du maraîchage.

- 51,0 p.100 associent maraîchage aux cultures sèches.

- 13,2 p.100 ne pratiquent que la culture sous pluies. Ils ont abandonné le maraîchage à cause de la baisse de la nappe phréatique très sensible dans la zone de Sébikotane.

### 2.2.3 - Le matériel agricole

La culture est faiblement mécanisée, ceci lié au morcellement des parcelles de cultures.

- 11 ,3 p. 100 des exploitations n'ont pas de matériel. Soit elles ne cultivent pas, soit, elles louent le matériel utilisé.

- 28,3 p.100 disposent de semoir associé ou non à une charrue ou à une houe.

- 28,3 p.100 disposent de petits matériels : binette, ileer...

- 32,1 p.100 n'ont que des houes-sine.

La traction équine et asine est utilisée. Ces animaux tirent également des charrettes qui servent au transport des récoltes, du foin de brousse et des personnes.

.../...

## 2.4 - Le cheptel

### 2.4.1 - Les ruminants

Ils sont souvent élevés ensemble.

- 79 p. 100 des exploitations associent les bovins soit aux ovins chez les Ouolofs, soit aux caprins chez les Peulhs.
- 17 p. 100 des exploitations n'élèvent que des bovins.
- 4 p.100 n'ont que des caprins.

#### a) Bovins

La moyenne de l'effectif par exploitation est de 31 têtes environ. La répartition de la taille des effectifs est la suivante pour 67 exploitations :

$X \leq 10$	têtes =	23,5	p.100
- $10 < X \leq 20$	têtes =	19,6	p.100
- $20 < X \leq 40$	têtes =	33,4	p.100
- $x > 40$	têtes =	23,5	p.100

#### b) Les petits ruminants

La moyenne par troupeau de caprins est de 27 têtes dans 51 exploitations concernées.

$X \leq 20$	têtes =	53,8	p.100
- $20 < X \leq 40$	têtes =	30,8	p.100
- $40 < X \leq 60$	têtes =	7,7	p.100
- $x > 60$	têtes =	7,7	p.100

Nous ne trouvons des ovins que dans 27 exploitations disposant en moyenne de 5 têtes ; mais 60 % d'entre-elles en ont moins de 5 unités.

#### **2.4.2 - Le cheptel de trait**

Il est constitué d'ânes et de chevaux utilisés pour la traction du matériel agricole. Ils servent également au transport des personnes, des récoltes et du foin de brousse.

- 35,8 p. 100 des exploitations n'ont ni de cheval, ni d'âne,
- 45,3 p.100 disposent d'un âne,
- 11,3 p.100 disposent d'un cheval et d'un âne,
- 7,6 p.100 disposent d'un cheval.

#### **2.4.3 - Autres espèces**

La volaille est présente dans toutes les exploitations. Les effectifs ne sont pas maîtrisés même par les propriétaires. Ce sont les femmes qui s'en occupent.

La cuniculture est pratiquement inexistante ; une seule exploitation dispose de lapins mais pas à des fins de spéculation.

#### **Conclusion**

Nous constatons que les éleveurs de la zone des Niayes sont également agriculteurs essentiellement maraîchers. Ils ne réalisent pas de cultures fourragères. Il est habituel cependant de distribuer aux animaux les mauvaises herbes du jardin, les sous-produits de maraîchage et les écarts de triage, notamment les déchets de navet, chou, pomme de terre, carotte, tomate. Nous y reviendrons plus loin.

Dans la suite de l'exposé, nous parlerons seulement de l'élevage des ruminants et de leurs modes d'appropriation, de gestion et de conduite.

### **III. MODE D'APPROPRIATION ET DE GESTION DES BOVINS**

#### **3.1 - Les bovins**

##### **3.1.1 - Les différents intervenants dans la gestion des troupeaux**

Nous distinguons dans la région des Niayes de Dakar, quatre types d'agents qui interviennent à différents niveaux dans la conduite et la gestion des troupeaux bovins.

- Le chef ou responsable du troupeau,
- le gestionnaire ou "Gaynako" en peulh,
- le bouvier ou les bouviers,
- les propriétaires.

##### **3.1 .1 .1 - Le chef ou responsable du troupeau**

Il s'agit surtout de chefs d'exploitation qui ont leurs propres animaux dans le troupeau, ceux de ses dépendants mais également ceux confiés par les voisins du village ou par des citadins. Il est l'unique responsable auprès duquel les conflits ayant un lien avec le troupeau sont résolus. Il participe aux différentes réunions villageoises relatives à l'acquisition de biens matériels : parcs de vaccination, construction d'abreuvoirs. C'est lui également qui décide du lieu de parcage des animaux et il constitue le lien entre les propriétaires des animaux et le gestionnaire.

##### **3.1 .1.2 - Le gestionnaire du troupeau ou "Gaynako"**

C'est le responsable de la conduite du troupeau. Il plante toujours sa case près du lieu de parcage des animaux afin de mieux les surveiller la nuit. Il connaît chaque animal et est le seul dépositaire des informations zootechniques. Il traite les vaches, soigne les animaux et s'occupe du ramassage du foin de brousse ou des déchets de culture pour la complémentarité. Il est en outre le seul intermédiaire entre le bouvier et le chef du troupeau.

Chez les Ouoloffs, le gestionnaire toujours un peulh, bénéficie de la totalité du lait trait.

Chez les Peulhs, le gestionnaire est soit le chef du troupeau ou son fils, soit un autre membre de la concession. Il arrive cependant que le gestionnaire peulh ne soit pas sous les ordres d'un chef de troupeau mais qu'il s'occupe d'animaux qui lui sont confiés directement par des citadins. Dans ce cas, il a le rang de chef de troupeau vis-à-vis de la communauté villageoise et bénéficie du lait et du fumier.

Le 3<sup>e</sup> cas possible est que le gestionnaire bénéficie d'un salaire mensuel et est logé par le propriétaire citadin dans sa ferme. Celui-ci bénéficie alors du lait si les vaches sont traites et utilise le fumier pour le maraîchage et l'arboriculture.

#### 3.1.1.3 - Les bouviers

Ils sont responsables de la conduite au pâturage des animaux : la protection des cultures, l'abreuvement des animaux, la protection des animaux contre les vols pendant la journée. Il y a deux sortes de bouviers : l'un pour les animaux adultes et l'autre pour les veaux. Si le bouvier pour grands animaux est individuel, par contre celui des veaux est commun à plusieurs troupeaux du village.

Chez les Ouoloffs, les bouviers sont payés en argent par le gestionnaire après la vente de son lait ou celui-ci utilise ses enfants pour la conduite au pâturage.

Chez les Peulhs, avec la scolarisation des enfants, 15 p.100 d'entre eux utilisent un bouvier en permanence et 27,5 p.100 les utilisent pendant la durée scolaire. Le mode de rétribution est soit en argent, soit en nature (lait du soir, ou lait trait un jour sur trois.. .).

#### 3.1.1.4 - Les propriétaires

Il s'agit de différents individus à statuts et sexes divers possédant des animaux dans le troupeau : chefs d'exploitations et chefs de ménages dépendants, femmes mariées ou veuves, jeunes célibataires, amis citadins, etc.. . L'exploitation des animaux à des fins commerciales relève de leur volonté individuelle, sauf chez les femmes peulhs qui sont sous l'autorité de leur supérieur hiérarchique (père, frère ou mari).

### **3.1.2 - Mode d'appropriation des animaux et de gestion**

Les animaux du troupeau font l'objet d'une appropriation individuelle par les différents membres présents ou absents de l'exploitation. Ils peuvent être également la propriété d'individus étrangers.

#### **3.1.2.1 - Statuts des propriétaires (Annexe 2)**

- Les femmes ne disposent que de 188 animaux sur les 1 070 recensés, soit 17,6 p.100 du cheptel. Elles résident toutes dans le village où se trouvent leurs animaux à l'exception d'une commerçante habitant Rufisque ayant 2 animaux dans un troupeau villageois. La plupart de ces femmes sont des peulhs (165 têtes) épouses, mères, soeurs, filles et autres parentes du chef d'exploitation. Les autres sont généralement des Ouoloffs ayant une ou deux têtes et qui les confient à un troupeau du voisinage.
- Chez les hommes, nous trouvons des résidents et des non-résidents aussi bien au niveau des chefs d'exploitation que les autres propriétaires.
- + Les résidents. Ce sont les chefs d'exploitation, leurs fils et frères et autres parents de la concession mais également de leurs amis habitant le village et qui leur ont confié des animaux.
- + Les non-résidents (citadins). On peut trouver deux possibilités : soit le propriétaire des animaux est également chef du troupeau ; il a une autorité sur le gestionnaire qui est son employé, soit le propriétaire confie directement ses animaux à un troupeau villageois. Il peut être parent ou non du responsable du troupeau.

#### **3.1.2.2 - Mode de gestion (Annexe 3)**

Globalement, nous distinguons trois modes de gestion : le confiage la gestion directe et le placement de bétail.

- Le confiage

Il concerne 203 têtes soit 19 % du cheptel bovin. Les propriétaires sont soit des Ouoloffs (voisins du Peulhl détenteurs de quelques têtes ne nécessitant pas la prise en charge de gestionnaires-bergers, soit des citoyens parents ou non des chefs de troupeaux.

- La gestion directe

Elle concerne les animaux appartenant aux chefs d'exploitations et ses dépendants : 645 sont gérés par les chefs d'exploitations résidents et 126 par des non-résidents.

- Le placement de bétail

C'est la pratique par laquelle un parent résident place son animal dans le troupeau sous la responsabilité du chef de troupeau, se décharge de la conduite de l'animal, mais peut bénéficier du lait et du fumier. C'est une pratique rencontrée chez les peulhs et concerne 96 animaux.

3.1.2.3 - Mode d'acquisition des animaux

Sur les 1 070 têtes, la propriété des 897 nés dans les troupeaux respectifs découle de l'appropriation de leurs mères. L'analyse du mode d'acquisition ne portera que sur les 173 têtes restantes.

Tableau 1 : Répartition de l'effectif suivant le mode d'acquisition

Mode d'acquisition	Achat	Don	Don	Héritage	Transfert	Echange	Totaux
Nombre	157	8	3	2	2	1	173
p.100	90,7	4,6	1,7	1,2	1,2	0,6	100

.../...

a) Achat

C'est le mode privilégié d'accession à la propriété. C'est l'unique pour les animaux confiés et les chefs d'exploitation non résidents.

L'achat des bovins est une forme traditionnelle d'épargne. Les ressources financières sont mobilisées à partir de la vente de produits agricoles ou des revenus extra-agricoles pour les villageois ou à partir des salaires ou des revenus de commerce pour les citadins.

b) Les autres modes d'acquisition

Ils représentent moins de 10 P. 100. Ils n'existent que chez les peulhs. Le plus important est la dot qui est versée en nature même si parfois l'argent y est ajouté.

Concernant les dons, ils sont rares et concernent ici deux (2) individus ayant reçu des animaux de leurs parents.

Un éleveur a repris deux animaux qu'il avait confié à Kébémér. Un autre a échangé un taurillon plus de l'argent contre une femelle que le propriétaire d'origine voulait vendre.

Discussion

L'analyse des modes de gestion des bovins révèle une complexité dans les relations entre les différents intervenants.

Cette complexité est liée au caractère collectif des troupeaux et à la diffusion des centres de décision. En effet, toute action d'intensification qui suppose une contribution financière de la part des éleveurs se heurte à ce problème d'appartenance des animaux.

De 1976 à 1979, le LNERV avait initié un programme d'amélioration de la production laitière locale autour de la ferme de Sangalkam. L'exécution du programme nécessitait l'achat d'aliments par les éleveurs pour les femelles traites et les veaux.

Les problèmes rencontrés étaient à deux niveaux :

- le propriétaire Ouoloff ne désire qu'une chose, que son cheptel existe, la production laitière ne l'intéresse pas. Les gestionnaires par contre sont payés par le lait uniquement. Lorsque le programme a démarré, une question s'est posée : qui va payer ces aliments ? Les bergers dont le lait est commercialisé d'une façon régulière, les propriétaires à qui appartiennent les animaux ? Tous les essais de conciliation entre les 2 parties ont abouti à des échecs.
- chez les éleveurs Peulhs, le problème se pose différemment puisque c'est en général la famille qui bénéficie du lait. Cependant, il existe quelquefois une difficulté à trouver un interlocuteur pour appliquer les techniques proposées, chacun vaquant à ses occupations dans l'exploitation.

### 3.2 - Les petits ruminants

Le cheptel des petits ruminants est dominé par les caprins. Contrairement au cheptel bovin conduit dans des structures collectives, les petits ruminants sont conduits dans des troupeaux individuels (un troupeau par ménage ou par concession à ménages dépendants).

#### - Les caprins (Annexe 4)

Appartenant exclusivement aux peulhs, les caprins sont la possession des femmes. 80 % des animaux leur appartiennent. Elles soignent, font la traite des femelles.

Le confiage y est rare et concerne 13 % des 687 caprins recensés. Les propriétaires sont les membres de la famille et des parentes ou amies du village voisin.

A part la propriété d'un animal expliqué par celle de sa mère, les autres modes d'acquisition sont l'achat, l'héritage et le don (7 % des animaux).

~ Les ovins

L'élevage des ovins est structuré en de petites tailles (3 - 5 têtes) et n'existe pratiquement que dans les villages à dominance ethnique Ouoloff. Ce sont les femmes et les enfants qui s'en occupent.

Le confiage est pratiquement inexistant sauf le cas d'un noyau de 8 têtes confié par un citadin à un berger peulh demeurant à Nguendouf.

Conclusion

Ce type d'analyse s'avère extrêmement fertile en informations. Il permet entre autre de préciser les cadres et les formes de toutes actions d'amélioration de la production, notamment en permettant d'identifier les unités de décisions, les objectifs et stratégies des divers intervenants, etc.. .

La pratique du confiage observée chez les bovins risque de compromettre toute action d'intensification qui supposerait la vente d'animaux improductifs et/ou une contribution financière des éleveurs.

De manière générale, cette contrainte liée au mode de gestion s'observe avec plus d'acuité chez les Ouoloffs que chez les Peulhs.

#### **IV - MODE DE CONDUITE**

##### **4.1 - Le système alimentaire**

Les pâturages naturels constituent l'essentiel de l'alimentation des bovins et des caprins. Les ovins ne vont pas au pâturage et trouvent la base de leur alimentation dans les déchets de cuisine autour des concessions. (\*)

Les résidus de maraîchage ne font pas l'objet de stockage et sont ramassés en partie par les propriétaires qui disposent d'ovins ou par les gestionnaires des troupeaux bovins pour la complémentation des jeunes animaux. L'accès des zones de maraîchage par les animaux est quasi impossible à cause de la disposition spatiale des parcelles très morcelées et souvent clôturées par des haies vives.

La disponibilité des pailles et fanes est très limitée d'autant que les surfaces allouées aux céréales sont faibles. Dans les conditions climatiques, l'eau est le principal facteur limitant seules les fanes d'arachide font l'objet d'un ramassage systématique et d'un stockage. Elles sont utilisées généralement pour les ovins.

L'utilisation des sous-produits agro-industriels (son de blé, séné) est liée aux opérations de sauvegarde consécutives à la sécheresse. L'achat des intrants n'est jamais spontané et s'il a lieu, est très négligeable pour avoir des conséquences significatives sur la productivité du cheptel (surtout bovin). La spéculation autour de ces intrants est telle que les prix sont prohibitifs.

D'une manière générale, les caprins ne sont jamais compléentés parce que plus rustiques que les autres espèces d'après les propriétaires. 52 p 100 des éleveurs de bovins prétendent les complémenter mais seulement pendant la saison sèche chaude de avril à juillet.

---

(\*) Les pâturages naturels sont très limités à cause du manque de terres et de l'existence de dunes où les potentialités pastorales sont nulles.

Seules les “malades” et quelques laitières sont concernés (foin de brousse, aliments SENAL achetés). Les ovins par contre font l’objet de plus d’attention. Ils sont complétés à partir de sous-produits de l’exploitation ou d’aliments achetés. La principale spéculation est l’engraissement d’animaux sacrifiés lors des baptêmes ou les fêtes religieuses (Tabaski). 60 p 100 de détenteurs d’ovins les complètent régulièrement et 30 p 100 seulement avant les fêtes de Tabaski.

#### 4.2 - L’abreuvement

Seulement 6 abreuvoirs à bovins sont construits dans toute la zone des Niayes de Dakar et avec une certaine disproportion : 5 dans la communauté rurale de Sébikhotane et 1 dans celle de Sangalkam.

Pour les bovins, le problème hydrique se fait surtout sentir pendant la saison sèche chaude lorsque les mares temporaires s’assèchent. Les difficultés sont liées dans les endroits où il n’y a pas d’abreuvoir, (le Centre et le Nord de la Communauté rurale de Sangalkam) à l’exhaure au niveau des puits traditionnels, il faut 2 à 3 heures pour faire boire un troupeau d’une trentaine de têtes.

Pour les petits ruminants et les veaux, ce sont les femmes ou les enfants qui se chargent de cette question. Ils sont abreuvés à partir des puits traditionnels ou des borne-fontaines pour les villages qui en disposent.

#### 4.3 - L’habitat des animaux

Les bovins et les caprins sont parqués au piquet pendant la nuit et en toute saison derrière les concessions (bovins) et à l’intérieur de celles-ci (caprins) pour permettre une surveillance plus rapprochée à cause des vols. Cette situation constitue une contrainte majeure pour l’utilisation rationnelle du fumier. En effet, celui-ci est transféré du lieu de parbage aux champs par charette.

Les ovins par contre disposent très souvent d'enclos à l'intérieur de la maison ou passent la nuit sous les vérandas.

#### 4.4 - Sevrage et castration

Le sevrage est naturel et par conséquent très tardif (18-24 mois). Mais si la mère est pleine et en gestation avancée, l'éleveur utilise des épines sous forme d'anneaux anti-tête pour sevrer les veaux.

La castration n'est pas systématique et n'est observée que dans 6 troupeaux appartenant à des peulhs. Elle est pratiquée soit par la méthode traditionnelle avec l'écrasement du cordon testiculaire à l'aide de tige de bois, soit à la pince.

#### 4.5 - La traite

Elle est pratiquée quelle que soit la saison, deux (2) fois par jour pour les bovins et une fois par jour pour les caprins. Elle nécessite la présence du veau ou du chevreau qui déclenche le processus.

Elle est pratiquée par les femmes pour les caprins et par les hommes (gestionnaire ou vacher) pour les bovins.

Les jeunes ont accès à la mamelle 2 fois par jour, le matin et le soir

#### 4.6 - La reproduction

Les mâles et les femelles vont ensemble au pâturage, la reproduction est naturelle et s'effectue au hasard des rencontres. 32 p 100 des troupeaux n'ont pas de taureaux de reproduction. Ce qui aura certainement des conséquences sur les taux de reproduction des femelles.

Le choix du géniteur relève de la compétence du chef de troupeau avec avis du gestionnaire. Il se porte sur des animaux à croissance rapide et

dont les mères ont de bonnes aptitudes laitières. D'autres critères secondaires peuvent intervenir : largeur de la tête, longueur de la queue, couleur de la robe, caractère de l'animal.

Concernant l'achat de reproducteur :

- 11 p 100 des éleveurs l'ont déjà effectué pour apporter du sang nouveau dans l'élevage, l'achat porte surtout sur la race Cobra.

- 19 p 100 en ont acheté parce qu'ils n'avaient pas de taureau de remplacement issu du troupeau.

- 70 p 100 n'en ont jamais acheté.

#### 4.7 - La couverture sanitaire

Les bovins sont les seuls animaux vaccinés contre la peste et la péripneumonie contagieuses. La prophylaxie contre les autres maladies bovines et la peste des petits ruminants est encore timide. Les Niayes offrent des conditions favorables à l'existence de tiques vectrices. Les épizooties périodiques de cowdriose qui affectent surtout les jeunes provoquent beaucoup de mortalités chez les petits ruminants (GUEYE, A. et al., 1986).

La distomatose est également très fréquente et malheureusement, il n'y a pas encore de programme nationale de prophylaxie parasitaire.

#### 4.8 - La commercialisation des productions

##### 4.8.1 - Le lait

Le lait est commercialisé par les femmes peulhs sous forme de lait frais (rarement) et sous forme de lait caillé dans les grands centres de Sébikhotane, Rufisque et Dakar. Dans beaucoup de cas, le lait de chèvre est mélangé à celui de la vache sauf à NDoyène et Deni Youssou (Sébikhotane) où le lait de chèvre est vendu aux Moines de Keur Moussa (Pout) qui en font du fromage.

Les recettes de la vente du lait constituent un appoint à la dépense quotidienne de nourriture et permettent à la femme de s'équiper en ustensiles de cuisine.

#### 4.8.2 - Les animaux

Le distockage des animaux à des fins de commercialisation ne répond pas à une planification. Les animaux sont vendus chaque fois qu'un besoin se fait sentir dans l'exploitation.

La vente de bovins est dictée par des événements nécessitant d'importantes sommes d'argent (mariage, baptême, construction, frais médicaux, voyage à la Mecque.. . . . .).

Les petits ruminants constituent le "compte courant" de l'éleveur et sont mobilisés pour des dépenses telles que achat de nourriture, d'habits, paiement de main-d'oeuvre, etc.. .

L'acheteur est souvent le boucher du village ou celui du centre le plus proche (Sangal kam, Bambilor, Sébikhotane, Diammiadio.. . ) .

Pour les petits ruminants, à la veille de la Tabaski, des téfankés font le tour des villages pour acheter des mâles destinés au sacrifice.

#### 4.8.3 - Le fumier

Le fumier est vendu au niveau d'un seul village peulh (Guendouf), c'est un village qui ne dispose pas de beaucoup de terres, les surfaces cultivées sont très faibles (0,5 ha par exploitation en moyenne : de 60 m<sup>2</sup> à 1 ha maximum).

Ce fumier est commercialisé à des citadins installés autour du village et pratiquent l'arboriculture fruitière et le maraîchage.

## Conclusion

L'analyse du mode de conduite des animaux a mis en évidence plusieurs contraintes :

- alimentaires : cette contrainte est liée au manque d'espace pastoral et au caractère saisonnier de la qualité du fourrage disponible. Pendant la saison sèche à partir des mois de janvier, février, le matériel végétal devient sec et très pauvre en énergie et en azote. La consommation volontaire et la digestibilité se trouvent réduites. La sous-alimentation qui s'en suit, favorise une plus grande sensibilité aux infections conduisant à un état déplorable des animaux, contribue au ralentissement de la croissance des jeunes et ne permet pas une production laitière élevée.

La prolifération des jardins de dimanches devrait attirer l'attention des autorités dans le sens d'une intégration de leurs activités au niveau des communautés rurales. Sinon on assistera à la disparition de l'élevage traditionnel et la prolétarianisation des populations concernées.

Sur le plan recherche, l'élaboration d'un système alimentaire adéquat est une priorité. Jusqu'à présent les sous-produits du maraîchage n'ont pas fait l'objet d'une étude particulière.

Leur disponibilité, leur valeur nutritive et les possibilités de stockage devraient être analysées de manière approfondie.

Des formules alimentaires à base de sous-produits agricoles et agro-industriels ont été étudiées mais la spéculation autour de ces intrants est telle que leur utilisation devient difficile pour les éleveurs.

- hydriques : La baisse de la nappe phréatique et le nombre très limité de points d'eau surtout pendant la saison sèche posent des problèmes aux éleveurs. Les difficultés sont liées à l'exhaure au niveau des puits traditionnels .

La construction d'abreuvoirs alimentés par l'eau de la SONEES est une solution possible mais le conseil rural chargé de la mise en place de telles infrastructures n'a pas les ressources nécessaires en raison des difficultés liées à la récupération des taxes rurales.

- sanitaires : La contrainte sanitaire majeure a été pendant longtemps la trypanosomiase. Zone propice au développement de cette maladie, les Niayes ont reçu plusieurs campagnes de lutte contre les glossines vectrices (TOURE, 1973, 1981, 1983). C'était une préalable à l'introduction de races et d'espèces sensibles à cette affection.

Actuellement, les maladies les plus fréquentes sont celles transmises par les tiques. Les bovins ne manifestent pas généralement de signes cliniques attribuables à ces protozoaires. Par contre, des mortalités importantes qui compromettent la rentabilité économique des exploitations sont observées chez les jeunes caprins (GUEYE et al., 1986).

Les autres affections rencontrées sont le charbon symptomatique, la pasteurellose bovine, la distomatose bovine, le botulisme chez les chevaux. Chez les petits ruminants, surtout les caprins, la peste des petits ruminants est très sévère.

Les coûts élevés des produits vétérinaires constituent des facteurs limitants pour une couverture sanitaire efficace.

- les vols : Ils constituent une contrainte majeure à l'utilisation rationnelle de la fumure organique. On observe beaucoup de déperditions liées au système de parcage et au manque d'eau pour la production d'une fumure de qualité.

## CONCLUSION GENERALE

L'enquête a permis de préciser les caractéristiques générales de l'élevage traditionnel dans la région des Niayes de Dakar.

Elle a également souligné les différences de comportement entre les ouloofs et les peulhs mais également entre citadins et ruraux.

Les deux sous-systèmes Ouoloffs et Peulh se rapprochent de beaucoup mais se différencient encore au niveau des espèces exploitées et de mode de gestion des bovins.

- Le ouloff maraîcher exploite des ovins et/ou des bovins jamais de caprins mais se décharge de la gestion quotidienne des bovins sur le gestionnaire peulh qui bénéficie du lait.

- Le peulh, éleveur traditionnel, devenu agriculteur à cause de l'environnement défavorable à l'élevage extensif, gère lui-même ses animaux caprins et/ou bovins et paraît être plus ouvert aux innovations techniques.

Face à ce système villageois, nous observons de plus en plus l'installation d'éleveurs de type nouveau : des citadins (fonctionnaires, commerçants ou hommes d'affaires). Ce sont des individus souvent ouverts aux innovations techniques mais le fonctionnement correct de leur exploitation souffre de leur absence quasi-permanente des lieux. En effet, lorsqu'il y a des décisions importantes à prendre qui nécessitent par exemple l'achat de produits vétérinaires ou l'abattage d'urgence d'un animal, le propriétaire n'est jamais présent et le gestionnaire n'a pas le moindre pouvoir de décision. Cette situation devient souvent inquiétante surtout pour l'élevage intensif laitier ou avicole comme nous le verrons dans la seconde partie de l'enquête.

## ANNEXE N° 1 : CARACTERISTIQUE DES UNITES DE PRODUCTION

Caractéristiques	Minimum	Maximum	Moyenne (1)	Ecart-type	Nombre
Nombre d'actifs	2	24	8,7	6,2	60
Surfaces cultivées (ha)	0,005	10	2,5	2,4	51
Cheptel bovin	2	91	30,6	23,6	67
Cheptel ovin	1	15	5,2	3,6	27
Cheptel caprin	1	147	26,9	28,7	51

(1) Les valeurs zéro (0) sont exclues du calcul de la moyenne.

**ANNEXE N° 2 : MODE D'APPROPRIATION DES BOVINS SELON LE STATUT**  
**DU PROPRIETAIRE ET SON SEXE**

Mode d'appropriation	H O M M E S						F E M M E S						Total général
	Chef exploitation	Fils	Frères	Autres parents	Connaissances extérieures	Totaux	Epouses	Amis	Filles Soeurs	Autres parents	Connaissances extérieures	Totaux	
Propriété de la mère	512	8	45	68	96	729	64	23	19	44	18	168	897
Achat	76	2	6	10	54	148	2		1		6	9	157
Dot						0	7		1			8	8
Don				2		2			1			1	3
Transfert	2					2						0	2
Héritage						0	1			1		2	2
Echagne	1					1						0	1
<b>TOTAUX</b>	<b>591</b>	<b>10</b>	<b>51</b>	<b>80</b>	<b>150</b>	<b>882</b>	<b>74</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>45</b>	<b>24</b>	<b>188</b>	<b>1 070</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>55,2</b>	<b>0,9</b>	<b>4,8</b>	<b>7,5</b>	<b>14,0</b>	<b>82,4</b>	<b>6,9</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>4,2</b>	<b>2,2</b>	<b>17,6</b>	<b>100</b>

**ANNEXE N° 3 : CONSTITUTION DES TROUPEAUX**

		<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b> %
<b>Résidents</b>	<b>Animaux appartenant :</b>		
	- aux chefs de troupeau résidents	465	43,4
	- à leurs dépendants résidents	180	16,8
	- aux autres parents résidents	96	9,0
	- aux voisins résidents (amis)	92	8,6
<b>S. TOTAUX</b>		<b>833</b>	<b>77,8</b>
<b>Non résidents</b>	<b>- parents non résidents</b>	29	2,7
	- aux amis non résidents	82	7,7
	- aux chefs troupeaux non résidents	126	11,8
<b>S. TOTAUX</b>		<b>237</b>	<b>22,2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 070</b>	<b>100</b>

ANNEXE N° 4 : MODE D'APPROPRIATION DES CAPRINS

<b>Mode d'appropriation</b>	<b>Résidents membres de la famille</b>	<b>Animaux confiés</b>	<b>Totaux</b>
<b>Nés dans le troupeau</b>	<b>557</b>	<b>82</b>	<b>639</b>
<b>Achetés</b>	<b>21</b>	<b>a</b>	<b>29</b>
<b>Hérités</b>	<b>15</b>		<b>15</b>
<b>Dons</b>	<b>4</b>		<b>4</b>
<b>Totaux</b>	<b>597</b>	<b>90</b>	<b>687</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>86,9</b>	<b>13,1</b>	<b>100</b>

## B I B L I O G R A P H I E

- 1 - ANONYME - Plan de développement des communautés rurales CERP Bambilor - CERP Sébikhotane - 1988.
- 2 - DENIS (J.P.) - Le projet de promotion laitière chez les paysans du Cap-Vert  
Décembre 1981.  
N° 127/ZOOT/LNERV.
- 3 - GAUCHET (D.), GASSAMA (I.), GUEYE (A.) et DENIS (J.P.) - Résultats des enquêtes effectuées dans les troupeaux de la région du Cap-Vert. LNERV - Août 1976.
- 4 - GUEYE (A.), MBENGUE (M.), DIOUF (A. ), SEYE (M.) - Tiques et hémoparasitoses du bétail au Sénégal.  
I - La région des Niayes.  
Rev. Elev. Méd. Vet. Pays trop. 1986. 39 (3-4) : 381-393.
- 5 - SERVICE DE ZOOTECHNIE - Rapport annuel - LNERV, 1979.
- 6 - SONED-AFRIQUE - Etude de développement régional intégré du Littoral-Nord (Niayes)  
Annexe II : Le milieu humain.  
Novembre 1980.
- 7 - SONED-AFRIQUE, BCEOM - Etude du plan directeur d'urbanisme de Dakar.  
Synthèse des données urbaines 1980-I 1981.  
3 - Bilan géographique, historique et institutionnel - Site naturel - Agriculture et végétation - Structure spatiale.  
Janvier 1982.
- 8 - TOURE (S.M.) - Lutte contre Glossina palpalis gambiensis dans la région des Niayes du Sénégal.  
Rev. Elev. Med. Vet. Pays trop. 1973 ; 26 (3) : 339-347.
- 9 - TOURE (S.M.) - Lutte contre les glossines par application terrestre d'endosulfan.  
LNERV - N° 99/PARASITO. Juillet 1981

**10 - TOURE (S.M.)** - Utilisation de pièges et d'écrans pour lutter contre les glossines.

Rapport de situation et essais réalisés au Sénégal.

LNERV - N° 18/PARASITO. Mars 1983.

**11 - WADE (MB. TH.)** - Problèmes d'aménagement des Niayes.

Mémoire ENEA - Archives Nationales N° POI 4437.

## R E M E R C I E M E N T S

L'auteur remercie les agents de la Direction de **l'Élevage** pour leur précieuse collaboration dans la phase préparatoire des enquêtes et notamment

MM. AIDARA – Chef du secteur Elevage de Rufisque

GUEYE et TENDENG – Agents techniques d'élevage dans les  
CERP de Sébikhotane et de Bambilor.